



Compte rendu CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 29 AOUT 2017

Date de Convocation : 23/08/2017
Membres afférents au Conseil Municipal : 63
Membres en exercice : 60
Membres présents : 39
Membres qui ont pris part à la délibération: 46

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf août à 20 h 15, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans la Salle Blincow, sous la Présidence de : M. Philippe LAGALLE.
Etaient **PRESENTS** les conseillers municipaux suivants :

M. Philippe LAGALLE

Mme France HEBERT, M. Gérard GEHANNE, Mme Carine BRION, M. Michel DURAND,
M. Michel GALLET.

M. Paul CHANDELIER, M. Didier LAUNAY, M. Jacques COLLIN, M. JC LECLERC,

M. Didier MAZINGUE,

M. Bernard SAUVAGE, M. Guy BIZET, M. Benoît BIED-CHARRETON, Pascal MAGLOIRE,
Mme Françoise LELANDAIS,
Mme Catherine BONNICARD, Mme Evelyne MARIQUIVOI-CAILLY, Mme Catherine COUSIN,
M. Pierre OPDERBECK,

M. Jacques LEPLEUX, Mme Line BARA, M. Eric DELACRE, M. Guillaume ANTY,
Mme Marjolène LANGEVIN, Mme Françoise LECOUSIN,

M. Arnaud DUPARC, Mme Annick LELIEVRE,

M. Gérard MACE,

Mme Estelle BERTRAND, M. Gilbert LOREL, Mme Sophie LOQUET, M. Daniel LEPOULTIER,

M. Sylvain BINET, Mme Michèle COULAND,

Mme Nadine RONDEL, M. Dominique GASPARI, M. Gérard BRAILLY, M. Pierre MONY

ABSENTS EXCUSES : - M. MARIE Pascal, Mme MOREL Sophie, Mme BIZET Christelle,

M. SCELLES Stéphane.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES AYANT DONNE POUVOIR : 7

MANDANT	MANDATAIRE
Mme CLERIS Elisabeth	Mme BRION Carine
Mme GALLOUX Anne	M. GASPARI Dominique
Mme HUCK Marie-Céline	M. LAGALLE Philippe
M. LEMULLOIS Dominick	M. COLLIN Jacques
Mme REIGNER Madeleine	Mme LECOUSIN Françoise
Mme ROUSSELET Gaëlle	M. CHANDELIER Paul
M. SAVIGNY Maurice	M. MAZINGUE Didier

ABSENTS : Mme BOUET Aline, M. GALLIER Laurent, M. GASNIER Jacques, M. HAMELIN Patrick, Mme Catherine DOUCHET-LEMOINE, M. LERICHE Jean-François, M. Gilbert MARGUERITE, M. MUZARD Jean-Philippe, M. MOUNIER Mickaël, M. PRINS Olivier,

M.me BRION a été élue secrétaire de séance.

Après information sur la modification apportée à l'adoption des statuts de la Communauté Cingal/Suisse Normande, le Compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour :

1^{ère} Partie : Délibérations

- RH :
 1. Validation de services : personnel communal
 2. Accueil d'un stagiaire dans les services techniques-(année scolaire 2017/2018) convention et gratification
- Projets d'achats de terrains divers : délégation au Maire afin de prendre les contacts et d'entamer les négociations

2^{ème} Partie : Sujet d'Ordre Général

- Motion pour demander la déviation de la Commune déléguée de Thury Harcourt pour la circulation des poids lourds.

3^{ème} Partie : Rapport des Commissions/Questions Diverses

- Finances : le point sur l'avancement du budget, évolution des ressources (préparation OB 2018).
- Rentrée scolaire 2017/2018
- Nom de la Commune LE HOM (pétition / courriers)

1^{ère} Partie : Délibérations

Validation de services : Personnel communal:

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Alexis CLAVREUL, éducateur des activités physiques et sportives, a été recruté à la Commune de Thury-Harcourt durant la période du 01/08/1992 au 30/06/2006, en qualité d'agent contractuel et donc affilié comme il se doit au régime général et à la caisse de retraite de l'Ircantec.

Remplissant les conditions pour une validation de ses services auprès de la CNRACL, il a été rétabli au régime spécial des fonctionnaires et la CNRACL a émis un avis de mise en recouvrement d'un montant de 6.430,66 € correspondant au montant des contributions rétroactives dues par l'employeur au titre des services validés d'une durée de 12 trimestres et 27 jours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Accepte le paiement de cette contribution auprès de la CNRACL
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette écriture.

Cette contribution ayant un caractère obligatoire, il autorise le Maire d'une façon générale à s'acquitter des contributions rétroactives dues au titre de la validation de services des agents.

Convention de stage :

Monsieur le Maire présente le dossier de Monsieur Théo DORÉ, âgé de 21 ans, qui suit une formation à la Maison Familiale du Paysage à Cerisy-Belle-Etoile, et qui souhaite réaliser dans le cadre de cette formation, un stage en entreprise, à la Commune LE HOM en tant que statut stagiaire.

La charge financière pour la Collectivité correspond à une gratification de stage, celle-ci représenterait 126 € (base 3.60€/h) pour une semaine de 35 heures de travail, sachant que sur la période de septembre 2017 à juin 2018, 24 semaines de stage sont programmées.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le maire à signer la convention sur ces bases.

Projets d'achat de terrains :

-Monsieur le Maire rappelle le projet d'implantation d'un nouveau casernement de gendarmerie.

Dans cette optique, il a été envisagé d'acquérir une bande de terrain dans le prolongement du terrain Point afin d'assurer l'accès sur la voie communale *rue d'Esson* (ancienne D254)

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à entamer les négociations avec le Propriétaire du terrain.

-Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande des riverains des Monts Renouf.

Afin d'assurer la sécurité au carrefour avec la rue des Monts Renouf et de permettre d'organiser le dépôt et la collecte des ordures ménagères des habitants de cette rue il serait nécessaire de disposer du terrain, à l'entrée d'agglomération de la commune déléguée de Thury Harcourt, route d'Aunay,

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à contacter les propriétaires du terrain et à entamer les négociations.

2è partie : sujet d'ordre général

Motion pour la déviation des Poids Lourds sur la RD 562 en agglomération, commune déléguée de Thury Harcourt.

M. le Maire et M. P Chandelier rappellent les premières études menées en 2001, tant par le Département du Calvados que celui de l'Orne, en vue de la modernisation de l'axe Caen-Flers.

Ce dossier qui avait fait l'objet d'un grand débat public prévoyait une 2X2 voies avec la déviation de Thury, Condé sur Noireau et St-Rémy en réalisant un Viaduc, solution qui s'est avérée trop onéreuse.

Aujourd'hui le Président de Région , a communiqué et annoncé, devant la nécessaire amélioration de l'axe Caen-Flers à entreprendre , qui doit permettre de réduire le trajet à 45 mn, que ce dossier serait à nouveau discuté dans un avenir proche et limité à la déviation de Thury Harcourt et Condé sur Noireau.

Après exposé, le Conseil Municipal confirmant la nécessité de réaliser la déviation Poids Lourds de Thury Harcourt en raison de l'importance du trafic et la nécessité de sécuriser la route

-Demande aux divers partenaires ; Département du Calvados, de l'Orne et aussi la Région Normandie de reprendre le dossier afin de finaliser le contournement Poids Lourds de Thury-Harcourt aussi rapidement que possible.

-sollicite, dans l'attente des travaux, la mise en place de dispositifs de ralentissement en agglomération, sur La RD562, classée route à très grande circulation et bordée de nombreuses habitations anciennes.

3^{ème} Partie : Rapport des Commissions/Questions Diverses

Perspectives budgétaires – évolution des ressources :

1. présentation du tableau de bord financier
2. M Lagalle présente les points qui seront à discuter avant le vote du budget suite à la réforme en cours.

Taxe d'habitation : quel sera l'impact au niveau de la commune de la réforme La TH représente actuellement une recette d'environ 250 000 € ; sera-t-elle supprimée, compensée.
Quid des subventions (DETR..) les programmes doivent être mis en œuvre rapidement et les dépenses doivent être engagées avant la fin d'année d'attribution. Pas d'information permettant d'avoir une vue prospective.

Suppression des emplois aidés : LE HOM ; comptait fin 2016, 4 contrats aidés, aujourd'hui il n'en reste plus qu'1

M Lagalle appelle à la prudence dans la gestion des dépenses de fonctionnement et la gestion RH

Rentrée scolaire 2017/2018

M Lagalle donne un compte rendu des conclusions du conseil communautaire du 22 juin 2017 et de la commission périscolaire du 19 mai 2017.

Il a été décidé de maintenir des conditions identiques qu'en 2016/2017

Maintien de la semaine de 4.5 jours et maintien des activités périscolaires.

Les rythmes scolaires seront les mêmes dans tous les groupes scolaires présents sur le territoire de la communauté de communes Cingal/Suisse Normande. Les aides de l'Etat et de la CAF seront maintenues pour les collectivités qui laissent en place la semaine de 4 jours et demi.

Nom de la commune LE HOM

Le conseil municipal confirme le principe adopté selon lequel pour l'instant les communes déléguées conservent leur Gentilé. De même que le Nom de la Commune déléguée doit toujours figurer dans l'adresse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 26 septembre 2017